

CONSEIL DE L'INSTITUT DE SCIENCES PO SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

Séance du 8 avril 2025

(En hybride)

Liste de présence :

Collège A : Professeurs des universités ou personnels assimilés

BRACONNIER Céline (visioconférence)

EPSTEIN Renaud

HASSENTEFEUL Patrick

Collège B : Enseignants - chercheurs, enseignants et chercheurs

COSTE TRIN-DINH Nathalie (jusqu'à 10h38)

DAUVIN Pascal (visioconférence)

LARTIGOT HERVIER Louise

MARY Sylvain (jusqu'à 10h38)

Collège des BIATSS

GNANOU Alain

Collège des usagers titulaires

COROUGE Annwenn

DJEBBAR Hugo

GALISSE Corentin

RICHARD Loïc

SAINTLEBE Lisa

Personnalités extérieures

ALBANEL Christine

HAMILTON-CLARK Alexandre (visioconférence)

JAFFRELOT Christophe

Invités

BLANCHARD Emmanuel

DE MIRIBEL Sophie

FONTERS Benoît

GUILBERT Aurélie

RICHARDIER Virginie

VOISIN Emmanuelle

Avaient donné procuration

BELAN Pascal

COSTE TRIN-DINH Nathalie (à partir de 10h38)

DE CIDRAC Marta

LE FUR Anne-Valérie

MARY Sylvain (à partir de 10h38)

PHILIPPON Aziza

ROUX Valérie

Absents

CAMUS Philippe

CONSTANT Bénédicte

DESFORGES Gwendoline

SRNEC Cynthia

Entre 10h05 et 10h38

Membres en exercice : 25

Membres présents : 16

Membres représentés : 5

Membres absents : 4

Entre 10h38 et 11h 29

Membres en exercice : 25

Membres présents : 14

Membres représentés : 7

Membres absents : 4

Le quorum est atteint, la séance est ouverte à 10h05.



Christine Albanel
Présidente du conseil de l'Institut

**Conseil de l'Institut
Sciences Po Saint-Germain-en-Laye
Séance du 8 avril 2025**

DÉLIBÉRATION n°2025-04-08-1

Portant approbation du compte-rendu du conseil de l'Institut du 17 décembre 2024

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L713-1, L713-9, D713-21 à 22 et D741-10 ;
Vu le décret n° 2025-143 du 17 février 2025 relatif à l'approbation de la modification des statuts de CY Cergy Paris Université et constituant l'établissement sous la forme d'un grand établissement ;
Vu les statuts de CY Cergy Paris Université et notamment ses articles 23, 25 et 37 ;
Vu la délibération du conseil d'établissement de CY Cergy Paris Université approuvant les statuts de l'IEP le 1^{er} octobre 2024 ;
Vu les statuts de l'Institut d'études politiques de Saint-Germain-en-Laye ;

Considérant qu'il revient au conseil de l'Institut d'approuver le compte-rendu relatif à ses séances,

Après en avoir délibéré :

Vote

Nombre de membres en exercice : 25	Pour : 20
Nombre de membres présents : 16	Contre : 0
Nombre de membres représentés : 5	Abstentions : 1
Membres absents et non représentés : 4	Non-participation : 0

Le conseil approuve le compte-rendu du conseil de l'Institut du 17 décembre 2024 joint en annexe à la présente délibération.


Christine Albanel
Présidente du conseil de l'Institut

**Conseil de l'Institut
Sciences Po Saint-Germain-en-Laye
Séance du 8 avril 2025**

DÉLIBÉRATION n°2025-04-08-2

Portant approbation de la maquette des enseignements du Diplôme Grade Master pour
l'année universitaire 2025-2026

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L713-1, L713-9, D713-21 à 22 et D741-10 ;
Vu le décret n° 2025-143 du 17 février 2025 relatif à l'approbation de la modification des statuts
de CY Cergy Paris Université et constituant l'établissement sous la forme d'un grand
établissement ;
Vu les statuts de CY Cergy Paris Université et notamment ses articles 23, 25 et 37 ;
Vu la délibération du conseil d'établissement de CY Cergy Paris Université approuvant les
statuts de l'IEP le 1^{er} octobre 2024 ;
Vu les statuts de l'Institut d'études politiques de Saint-Germain-en-Laye ;

Considérant qu'il revient au conseil de l'Institut d'approuver la maquette des enseignements
du Diplôme Grade Master de Sciences Po Saint-Germain-en-Laye pour l'année universitaire
2025-2026,

Après en avoir délibéré :

Vote

Nombre de membres en exercice : 25	Pour : 21
Nombre de membres présents : 16	Contre : 0
Nombre de membres représentés : 5	Abstentions : 0
Membres absents et non représentés : 4	Non-participation : 0

Le conseil approuve la maquette des enseignements du Diplôme Grade Master de Sciences Po
Saint-Germain-en-Laye jointe en annexe à la présente délibération.



Christine Albanel
Présidente du conseil de l'Institut

Conseil de l'Institut
Sciences Po Saint-Germain-en-Laye
Séance du 8 avril 2025

DÉLIBÉRATION n°2025-04-08-3

Portant approbation de la maquette des enseignements du double diplôme *Politiques publiques & management des organisations* pour l'année universitaire 2025-2026

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L713-1, L713-9, D713-21 à 22 et D741-10 ;
Vu le décret n° 2025-143 du 17 février 2025 relatif à l'approbation de la modification des statuts de CY Cergy Paris Université et constituant l'établissement sous la forme d'un grand établissement ;
Vu les statuts de CY Cergy Paris Université et notamment ses articles 23, 25 et 37 ;
Vu la délibération du conseil d'établissement de CY Cergy Paris Université approuvant les statuts de l'IEP le 1^{er} octobre 2024 ;
Vu les statuts de l'Institut d'études politiques de Saint-Germain-en-Laye ;
Vu la délibération n°2024-06-25-8 du conseil de l'Institut en date du 25 juin 2024 ;

Considérant que le conseil de l'Institut, en sa délibération n° 2024-06-25-8 en date du 25 juin 2024, a validé la convention de partenariat entre Sciences Po Saint-Germain-en-Laye et Audencia pour la création d'un double diplôme : Grade Master Sciences Po Saint-Germain-en-Laye et Diplôme de grade master du programme Grande école d'Audencia.

Considérant que ladite convention définit les modalités d'exécution de ce partenariat avec l'école Audencia pour la mise en œuvre du double diplôme *Politiques publiques & management des organisations*.

Considérant qu'en vertu de l'article 12 des Statuts de l'Institut, il revient au conseil de l'Institut d'approuver la maquette des enseignements du double diplôme *Politiques publiques & management des organisations* (PPMO) pour l'année universitaire 2025-2026,

Après en avoir délibéré :

Vote

Nombre de membres en exercice : 25
Nombre de membres présents : 16
Nombre de membres représentés : 5
Membres absents et non représentés : 4

Pour : 21
Contre : 0
Abstentions : 0
Non-participation : 0

Le conseil approuve la maquette des enseignements du double diplôme *Politiques publiques & management des organisations* jointe en annexe à la présente délibération.


Christine Albanel
Présidente du conseil de l'Institut

Conseil de l'Institut
Sciences Po Saint-Germain-en-Laye
Séance du 8 avril 2025

DÉLIBÉRATION n°2025-04-08-4

Portant approbation de la maquette des enseignements du double diplôme *Ingénieur data et humanités digitales* pour l'année universitaire 2025-2026

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L713-1, L713-9, D713-21 à 22 et D741-10 ;
Vu le décret n° 2025-143 du 17 février 2025 relatif à l'approbation de la modification des statuts de CY Cergy Paris Université et constituant l'établissement sous la forme d'un grand établissement ;
Vu les statuts de CY Cergy Paris Université et notamment ses articles 23, 25 et 37 ;
Vu la délibération du conseil d'établissement de CY Cergy Paris Université approuvant les statuts de l'IEP le 1^{er} octobre 2024 ;
Vu les statuts de l'Institut d'études politiques de Saint-Germain-en-Laye ;

Considérant qu'en vertu de l'article 12 des Statuts de l'Institut, il revient au conseil de l'Institut d'approuver la maquette des enseignements du double diplôme *Ingénieur data et humanités digitales* (IDHD) pour l'année universitaire 2025-2026,

Après en avoir délibéré :

Vote

Nombre de membres en exercice : 25	Pour : 21
Nombre de membres présents : 16	Contre : 0
Nombre de membres représentés : 5	Abstentions : 0
Membres absents et non représentés : 4	Non-participation : 0

Le conseil approuve la maquette des enseignements du double diplôme *Ingénieur data et humanités digitales* jointe en annexe à la présente délibération.


Christine Albanel
Présidente du conseil de l'Institut

**Conseil de l'Institut
Sciences Po Saint-Germain-en-Laye
Séance du 8 avril 2025**

DÉLIBÉRATION n°2025-04-08-5

Portant approbation de la maquette des enseignements du Diplôme Analyste en gouvernance et sécurité du numérique (DAGSEN) pour l'année universitaire 2025-2026

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L713-1, L713-9, D713-21 à 22 et D741-10 ;
Vu le décret n° 2025-143 du 17 février 2025 relatif à l'approbation de la modification des statuts de CY Cergy Paris Université et constituant l'établissement sous la forme d'un grand établissement ;
Vu les statuts de CY Cergy Paris Université et notamment ses articles 23, 25 et 37 ;
Vu la délibération du conseil d'établissement de CY Cergy Paris Université approuvant les statuts de l'IEP le 1^{er} octobre 2024 ;
Vu les statuts de l'Institut d'études politiques de Saint-Germain-en-Laye ;
Vu la délibération n°2024-11-19-8 du conseil de l'Institut en date du 19 novembre 2024 ;

Considérant que le conseil de l'Institut, dans sa délibération n°2024-11-19-8 en date du 19 novembre 2024, a validé la nouvelle appellation du Diplôme d'Analyste en Gouvernance et Sécurité du Numérique (DAGSEN) ;

Considérant qu'en vertu de l'article 12 des Statuts de l'Institut, il revient au conseil de l'Institut d'approuver la maquette des enseignements du Diplôme d'Analyste en Gouvernance et Sécurité du Numérique (DAGSEN) pour l'année universitaire 2025-2026 ;

Après en avoir délibéré :

Vote

Nombre de membres en exercice : 25	Pour : 21
Nombre de membres présents : 16	Contre : 0
Nombre de membres représentés : 5	Abstentions : 0
Membres absents et non représentés : 4	Non-participation : 0

Le conseil approuve la maquette des enseignements du Diplôme d'Analyste en Gouvernance et Sécurité du Numérique (DAGSEN) pour l'année universitaire 2025-2026 jointe en annexe à la présente délibération.



Christine Albanel
Présidente du conseil de l'Institut

**Conseil de l'Institut
Sciences Po Saint-Germain-en-Laye
Séance du 8 avril 2025**

DÉLIBÉRATION n°2025-04-08-6

Portant création du Diplôme Responsable de la sécurité du numérique (DReSeN)

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L713-1, L713-9, D713-21 à 22 et D741-10 ;
Vu le décret n° 2025-143 du 17 février 2025 relatif à l'approbation de la modification des statuts de CY Cergy Paris Université et constituant l'établissement sous la forme d'un grand établissement ;
Vu les statuts de CY Cergy Paris Université et notamment ses articles 23, 25 et 37 ;
Vu la délibération du conseil d'établissement de CY Cergy Paris Université approuvant les statuts de l'IEP le 1^{er} octobre 2024 ;
Vu les statuts de l'Institut d'études politiques de Saint-Germain-en-Laye ;

Considérant l'évolution des besoins, notamment exprimés par les collectivités territoriales, il est proposé de créer une déclinaison du Diplôme d'Analyste en Gouvernance et Sécurité du Numérique (DAGSEN), intitulée Diplôme de Responsable de la Sécurité du Numérique (DReSeN).

Considérant qu'il revient au conseil de l'Institut d'approuver la création de ce nouveau diplôme.

Après en avoir délibéré :

Vote

Nombre de membres en exercice : 25	Pour : 21
Nombre de membres présents : 16	Contre : 0
Nombre de membres représentés : 5	Abstentions : 0
Membres absents et non représentés : 4	Non-participation : 0

Le conseil approuve la création du nouveau Diplôme Responsable de la sécurité du numérique (DReSeN).

Christine Albanel
Présidente du conseil de l'Institut



**Conseil de l'Institut
Sciences Po Saint-Germain-en-Laye
Séance du 8 avril 2025**

DÉLIBÉRATION n°2025-04-08-7

Portant approbation de la maquette des enseignements du Diplôme Responsable de la sécurité du numérique (DReSeN) pour l'année universitaire 2025-2026

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L713-1, L713-9, D713-21 à 22 et D741-10 ;

Vu le décret n° 2025-143 du 17 février 2025 relatif à l'approbation de la modification des statuts de CY Cergy Paris Université et constituant l'établissement sous la forme d'un grand établissement ;

Vu les statuts de CY Cergy Paris Université et notamment ses articles 23, 25 et 37 ;

Vu la délibération du conseil d'établissement de CY Cergy Paris Université approuvant les statuts de l'IEP le 1^{er} octobre 2024 ;

Vu les statuts de l'Institut d'études politiques de Saint-Germain-en-Laye ;

Considérant qu'en vertu de l'article 12 des Statuts de l'Institut, il revient au conseil de l'Institut d'approuver la maquette des enseignements du Diplôme Responsable de la sécurité du numérique (DReSeN) pour l'année universitaire 2025-2026 ;

Après en avoir délibéré :

Vote

Nombre de membres en exercice : 25

Pour : 21

Nombre de membres présents : 14

Contre : 0

Nombre de membres représentés : 7

Abstentions : 0

Membres absents et non représentés : 4

Non-participation : 0

Le conseil approuve la maquette des enseignements du Diplôme Responsable de la sécurité du numérique (DReSeN) pour l'année universitaire 2025-2026 jointe en annexe à la présente délibération.

Christine Albanel
Présidente du conseil de l'Institut



**Conseil de l'Institut
Sciences Po Saint-Germain-en-Laye
Séance du 8 avril 2025**

DÉLIBÉRATION n°2025-04-08-8

Portant approbation de la maquette des enseignements du Diplôme Affaires Publiques et Plaidoyer (DAPP) pour l'année universitaire 2025-2026

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L713-1, L713-9, D713-21 à 22 et D741-10 ;

Vu le décret n° 2025-143 du 17 février 2025 relatif à l'approbation de la modification des statuts de CY Cergy Paris Université et constituant l'établissement sous la forme d'un grand établissement ;

Vu les statuts de CY Cergy Paris Université et notamment ses articles 23, 25 et 37 ;

Vu la délibération du conseil d'établissement de CY Cergy Paris Université approuvant les statuts de l'IEP le 1^{er} octobre 2024 ;

Vu les statuts de l'Institut d'études politiques de Saint-Germain-en-Laye ;

Vu la délibération n° 7 du conseil de l'Institut en date du 21 novembre 2023 ;

Considérant que le conseil de l'Institut, en sa délibération n° 7 en date du 21 novembre 2023, a validé la création du Diplôme Affaires Publiques et Plaidoyer (DAPP) ;

Considérant qu'en vertu de l'article 12 des Statuts de l'Institut, il revient au conseil de l'Institut d'approuver la maquette des enseignements du Diplôme Affaires Publiques et Plaidoyer (DAPP) pour l'année universitaire 2025-2026 ;

Après en avoir délibéré :

Vote

Nombre de membres en exercice : 25
Nombre de membres présents : 14
Nombre de membres représentés : 7
Membres absents et non représentés : 4

Pour : 21
Contre : 0
Abstentions : 0
Non-participation : 0

Le conseil approuve la maquette des enseignements du Diplôme Affaires Publiques et Plaidoyer (DAPP) pour l'année universitaire 2025-2026 jointe en annexe à la présente délibération.



Christine Albanel
Présidente du conseil de l'Institut

**Conseil de l'Institut
Sciences Po Saint-Germain-en-Laye
Séance du 8 avril 2025**

DÉLIBÉRATION n°2025-04-08-9

Portant approbation de la maquette des enseignements du Diplôme sur le Renseignement et les Menaces globales (DiReM) pour l'année universitaire 2025-2026

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L713-1, L713-9, D713-21 à 22 et D741-10 ;
Vu le décret n° 2025-143 du 17 février 2025 relatif à l'approbation de la modification des statuts de CY Cergy Paris Université et constituant l'établissement sous la forme d'un grand établissement ;
Vu les statuts de CY Cergy Paris Université et notamment ses articles 23, 25 et 37 ;
Vu la délibération du conseil d'établissement de CY Cergy Paris Université approuvant les statuts de l'IEP le 1^{er} octobre 2024 ;
Vu les statuts de l'Institut d'études politiques de Saint-Germain-en-Laye ;
Vu la délibération du conseil de l'Institut en date du 13 juin 2019 ;

Considérant que le conseil de l'Institut, en sa délibération en date du 13 juin 2019, a validé la création du Diplôme sur le Renseignement et les Menaces globales (DiReM) ;

Considérant qu'en vertu de l'article 12 des Statuts de l'Institut, il revient au conseil de l'Institut d'approuver la maquette des enseignements du Diplôme sur le Renseignement et les Menaces globales (DiReM) pour l'année universitaire 2025-2026 ;

Après en avoir délibéré :

Vote

Nombre de membres en exercice : 25	Pour : 21
Nombre de membres présents : 14	Contre : 0
Nombre de membres représentés : 7	Abstentions : 0
Membres absents et non représentés : 4	Non-participation : 0

Le conseil approuve la maquette des enseignements du Diplôme sur le Renseignement et les Menaces globales (DiReM) pour l'année universitaire 2025-2026 jointe en annexe à la présente délibération.



Christine Albanel
Présidente du conseil de l'Institut

**Conseil de l'Institut
Sciences Po Saint-Germain-en-Laye
Séance du 8 avril 2025**

DÉLIBÉRATION n°2025-04-08-10

Portant approbation du règlement des études - Mobilité à l'international des étudiants du double diplôme *Politiques publiques & management des organisations*

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L713-1, L713-9, D713-21 à 22 et D741-10 ;
Vu le décret n° 2025-143 du 17 février 2025 relatif à l'approbation de la modification des statuts de CY Cergy Paris Université et constituant l'établissement sous la forme d'un grand établissement ;
Vu les statuts de CY Cergy Paris Université et notamment ses articles 23, 25 et 37 ;
Vu la délibération du conseil d'établissement de CY Cergy Paris Université approuvant les statuts de l'IEP le 1^{er} octobre 2024 ;
Vu les statuts de l'Institut d'études politiques de Saint-Germain-en-Laye ;
Vu la délibération n°2024-06-25-8 du conseil de l'Institut en date du 25 juin 2024 ;
Vu la délibération n°2024-09-24-9 du conseil de l'Institut en date du 24 septembre 2024 ;

Considérant que le conseil de l'Institut, en sa délibération n° 2024-06-25-8 en date du 25 juin 2024, a validé la convention de partenariat entre Sciences Po Saint-Germain-en-Laye et Audencia pour la création d'un double diplôme : Grade Master Sciences Po Saint-Germain-en-Laye et Diplôme de grade master du programme Grande école d'Audencia.

Considérant que ladite convention définit les modalités d'exécution de ce partenariat avec l'école Audencia pour la mise en œuvre du double diplôme *Politiques publiques & management des organisations*.

Considérant que le conseil de l'Institut, en sa délibération n°2024-09-24-9 en date du 24 septembre 2024, a approuvé le règlement des études du double diplôme *Politiques publiques & management des organisations*.

Considérant que dans le cadre de ce double diplôme, les étudiants sont tenus de partir en mobilité obligatoire au cours du deuxième semestre de leur troisième année ;

Il est proposé au conseil d'approuver l'annexe relative à la mobilité internationale du double diplôme *Politiques publiques & management des organisations*, telle que jointe à la présente délibération.

Après en avoir délibéré :

<u>Vote</u>	
Nombre de membres en exercice : 25	Pour : 21
Nombre de membres présents : 14	Contre : 0
Nombre de membres représentés : 7	Abstentions : 0
Membres absents et non représentés : 4	Non-participation : 0

Le conseil approuve l'annexe relative à la mobilité internationale du double diplôme *Politiques publiques & management des organisations*, telle que jointe à la présente délibération.



Christine Albanel
Présidente du conseil de l'Institut

**Conseil de l'Institut
Sciences Po Saint-Germain-en-Laye
Séance du 8 avril 2025**

DÉLIBÉRATION n°2025-04-08-11

Portant approbation de la grille tarifaire 2025-2026

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L713-1, L713-9, D713-21 à 22 et D741-10 ;
Vu le décret n° 2025-143 du 17 février 2025 relatif à l'approbation de la modification des statuts de CY Cergy Paris Université et constituant l'établissement sous la forme d'un grand établissement ;
Vu les statuts de CY Cergy Paris Université et notamment ses articles 23, 25 et 37 ;
Vu la délibération du conseil d'établissement de CY Cergy Paris Université approuvant les statuts de l'IEP le 1^{er} octobre 2024 ;
Vu les statuts de l'Institut d'études politiques de Saint-Germain-en-Laye ;
Vu la délibération n°2024-12-17-5 du conseil de l'Institut du 17 décembre 2024 ;

Considérant qu'il est souhaitable, pour assurer une meilleure visibilité et transparence, de centraliser l'information relative aux tarifs en vigueur au sein de l'établissement ;

Considérant que CY Cergy Paris Université, procède également à un vote annuel pour valider l'ensemble des tarifs appliqués par l'établissement ;

Considérant la nécessité de réviser certains tarifs, notamment ceux relatifs aux frais d'inscription au programme de démocratisation, qui sont désormais supprimés ;

Considérant que les frais d'inscription pour une année de césure du double diplôme *Ingénieur Data et Humanités Digitales*, sont fixés selon le système de droits modulés mis en place par le conseil de l'Institut dans sa délibération n°2024-12-17-5 du 17 décembre 2024 ;

Considérant l'instauration d'un tarif spécifique pour la Formation Continue du Diplôme de Grade Master (DGM) de Sciences Po Saint-Germain-en-Laye ;

Considérant la création du nouveau Diplôme Responsable de la Sécurité de Numérique (DReSeN) ;

Considérant la nécessité de compléter les tarifs relatifs aux parcours de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) en fonction des différentes modalités d'accompagnement, avec la création d'un tarif pour la soutenance seule ;

Considérant la proposition d'offrir des tarifs différenciés pour les candidats extérieurs au partenariat avec l'Assemblée nationale ;

Il est proposé au conseil de l'Institut d'approuver la nouvelle grille tarifaire 2025-2026, telle que jointe à la présente délibération.

Après en avoir délibéré :

<u>Vote</u>	
Nombre de membres en exercice : 25	Pour : 21
Nombre de membres présents : 14	Contre : 0
Nombre de membres représentés : 7	Abstentions : 0
Membres absents et non représentés : 4	Non-participation : 0

Le conseil approuve la grille tarifaire 2025-2026, telle que jointe à la présente délibération.


Christine Albanel
Présidente du conseil de l'Institut

**Conseil de l'Institut
Sciences Po Saint-Germain-en-Laye
Séance du 8 avril 2025**

DÉLIBÉRATION n°2025-04-08-12

Portant approbation du compte financier pour l'exercice de 2024

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L713-1, L713-9, D713-21 à 22 et D741-10 ;
Vu le décret n° 2025-143 du 17 février 2025 relatif à l'approbation de la modification des statuts de CY Cergy Paris Université et constituant l'établissement sous la forme d'un grand établissement ;
Vu les statuts de CY Cergy Paris Université et notamment ses articles 23, 25 et 37 ;
Vu la délibération du conseil d'établissement de CY Cergy Paris Université approuvant les statuts de l'IEP le 1^{er} octobre 2024 ;
Vu les statuts de l'Institut d'études politiques de Saint-Germain-en-Laye ;
Vu la délibération n°2 du conseil de l'Institut du 21 novembre 2023 ;
Vu la délibération n°2024-09-24-7 du conseil de l'Institut du 24 septembre 2024 ;

Considérant qu'en vertu de l'article 12 des Statuts de l'Institut, il relève de la compétence du conseil de voter l'approbation du compte financier pour l'exercice de 2024 ;

Considérant la délibération n°2 du conseil de l'Institut en date du 21 novembre 2023, portant approbation du budget initial 2024 ;

Considérant la délibération n°2024-09-24-7 du conseil de l'Institut du 24 septembre 2024, portant approbation du budget rectificatif 2024 ;

Il est proposé au conseil de l'Institut d'approuver le compte financier pour l'exercice de 2024 tel que présenté en séance par le responsable financier.

Après en avoir délibéré :

Vote

Nombre de membres en exercice : 25	Pour : 21
Nombre de membres présents : 14	Contre : 0
Nombre de membres représentés : 7	Abstentions : 0
Membres absents et non représentés : 4	Non-participation : 0

Le conseil de l'Institut approuve le compte financier pour l'exercice de 2024 tel que présenté.

Christine Albanel
Présidente du conseil de l'Institut

A handwritten signature in blue ink, consisting of a series of fluid, connected strokes, positioned to the right of the printed name and title.